

**Parution au BO du 17 juillet 2015**

**Bourgeoisie de Troistorrents**

## **Mandat d'études parallèles sur procédure sélective**

**Attribution de mandat d'architecte**

La Bourgeoisie de Troistorrents, par l'intermédiaire du conseil municipal, de la commission bourgeoise, organise un mandat d'études parallèles.

Adjudicateur : Bourgeoisie de Troistorrents, Case postale 65, 1872 Troistorrents, tél : 024 / 47680 10, fax : 024 / 476 80 20, e-mail : administration@troistorrents.ch , site internet www.troistorrents.ch

Type de procédure : sélective

selon l'article 12 alinéa B de l'AIMP et l'art. 10 de la LMP

Type de marché : service

Objet du marché : réalisation de deux immeubles de logements

Genre de concours : mandat d'études parallèles

Langue de procédure d'adjudication : français

Exigences de participation : à la date de confirmation de participation au présent mandat d'étude, les architectes, établis en Suisse, doivent, soit :

- être inscrits sur la liste permanente de leur canton ou satisfaire aux exigences de la liste permanente du canton du Valais.
- être diplômés des Ecoles Polytechniques Fédérales de Lausanne ou Zürich (EPF), de l'Institut d'Architecture de l'Université de Genève (IAUG-EAUG), de l'Académie d'Architecture de Mendrisio, des Hautes Ecoles Spécialisées (HES-ETS) ou d'un diplôme étranger bénéficiant de l'équivalence.
- être inscrits au registre des architectes A ou B du REG (Fondation suisse des registres des ingénieurs, des architectes ou techniciens).
- dans le cadre d'un groupement d'architectes installé depuis au moins un an à la date d'inscription au présent concours, il suffit que l'un des associés remplisse les conditions de participation. S'il s'agit d'un groupe d'architectes temporaire, tous les membres doivent remplir les conditions de participation.
- aucun des participants ne peut se trouver dans l'une des situations définies par l'article 12.2 du règlement 142 (version 2009) qui sont des motifs d'exclusion.

Dossier de candidature : les architectes intéressés sont invités à présenter un dossier selon la forme et dans les délais indiqués ci-après.

Ce document comprend, sur quatre pages A4 (recto verso) au maximum ;

- une lettre de motivation indiquant la manière d'appréhender le problème dans le cadre spécifique de ce mandat d'études parallèles.
- la liste du personnel, le taux d'occupation et la formation respective de chacun.
- les indications permettant d'évaluer les critères de sélection définis ci-dessous.
- une liste des projets et des réalisations en rapport avec le thème du concours.
- les adresses postales et électroniques.

Sélection des bureaux : les dossiers seront examinés par le jury qui retiendra environ 5 participants.

Critères de sélection :

- lettre de motivation et compréhension de la problématique dans le cadre d'une intégration dans l'environnement construit d'un centre de ville ou de village. 40%
- références de projets ou de réalisations de moins de 10 ans mis en rapport avec le thème du logement, démontrant une expérience dans la gestion de projets d'importance similaire soumis aux marchés publics. 35%
- structure, organisation, capacité et disponibilité du bureau pour ce projet. 20%
- présentation du dossier 5%

Inscription et délais : les dossiers de candidature doivent parvenir à l'adresse du M.O, sous pli recommandé, le timbre postal faisant foi, avec la mention « projet de logements pour la Bourgeoisie de Troistorrents et privé - mandat d'études parallèles », au plus tard le 28 août 2015.

Le règlement-programme, le choix du jury et le périmètre d'implantation peuvent être consultés sur le site du maître de l'ouvrage. [www.troistorrents.ch](http://www.troistorrents.ch)  
Les projets de candidats retenus devront être rendus le 4 décembre 2015.

Accord OMC : ce marché n'est pas soumis à l'accord OMC.

Le présent appel d'offres peut faire l'objet d'un recours dans les dix jours dès la publication auprès de la cour de droit public du Tribunal cantonal à Sion.

Troistorrents le 17 juillet 2015

La bourgeoisie de Troistorrents